



Informations à la population

ELIMINATION DES DECHETS

La déchetterie communale reste fermée jusqu'à nouvel avis.

Provisoirement, des bennes sont installées sur le parking du Centre sportif :

- 3 bennes à verre
- 1 benne à alu
- 1 benne papier/carton mélangés



⇒ Le carton doit impérativement être aplati et le papier ficelé (et non glissé dans des sacs).

Lors de la réouverture de la déchetterie, le carton et le papier devront à nouveau être séparés.

- Les bouteilles à boissons en PET vides peuvent être rapportées dans tous les magasins qui en vendent.

Nous comptons sur les utilisateurs pour le respect du lieu et des consignes liées au Coronavirus, entre autres garder 2 mètres de distance et pas de rassemblement de plus de 5 personnes !

Recommandations de la Confédération :

Les ménages dans lesquels se trouvent des **personnes malades** ou en **quarantaine** doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'aluminium, du papier, du compost etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais.

BESOIN D'AIDE ?

Nous vous rappelons que pour les courses livrées à domicile, les habitantes et habitants de Courtételle qui ont besoin d'aide sont vivement encouragés à s'annoncer auprès du bureau communal :

032 424 43 43

Nous les mettrons en lien avec les personnes qui peuvent les aider.

Vous pouvez encore vous annoncer par téléphone au 032 424 43 43 ou par courriel à info@courtetelle.ch si vous souhaitez rendre quelques services.

BESOIN DE BOUGER ?

Pro Senectute et Canal Alpha proposent des cours de gymnastique à la télévision !

PRO SENECTUTE & canal alpha
PLUS FORTS ENSEMBLE Vous présentent...

Ça Bouge à la maison

Ça bouge à la maison
Du lundi au samedi,
Pro Senectute et Canal Alpha
vous proposent de
bouger depuis votre salon !
10h00: Gym douce (45 min)
15h00: Gym (45 min)
Sur Canal Alpha

UTILISATION DES MOLOKS - RAPPEL



Depuis le vendredi 13 mars 2020, il est obligatoire de déposer les sacs à poubelle taxés exclusivement dans les MOLOKS.

Ces installations ont totalement remplacé le ramassage porte-à-porte des sacs à poubelle, qui avait lieu auparavant le jeudi.



Toutefois, depuis la mise en service, il a été constaté à plusieurs reprises que des sacs étaient déposés hors MOLOKS, ce qui n'est plus autorisé.

Nous prions les personnes concernées de se conformer aux nouvelles directives.

RESTRICTION DE CIRCULATION - RUE DE L'AVENIR COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil communal informe que la rue de l'Avenir (entre la gare et la zone industrielle de Courtételle) est interdite au transit depuis le 1^{er} avril 2020.

Cette restriction a été décidée par le Conseil communal eu égard au fait que 4'000 véhicules/jour transitaient par cette rue, provoquant ainsi un danger pour les habitants riverains, les enfants ainsi que les employés travaillant dans les entreprises de la zone industrielle. Plusieurs articles dans le journal local ont déjà fait mention des problèmes récurrents posés par le transit sur cette rue de desserte.

Cette modification importante a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel du canton du Jura en date du 12 juin 2019. Diverses oppositions sont parvenues au Conseil communal, celui-ci les a traitées en collaboration avec le Service des infrastructures du canton du Jura, elles ont toutes été levées.

Dès lors et en accord avec le Service des infrastructures du canton du Jura, il a été décidé d'effectuer cette restriction de circulation par la pose de ces panneaux « Accès Z.I. - Riverains et trafic agricole autorisés - Transit interdit ». Une information a également été donnée lors de la dernière assemblée communale.

Ainsi le transit routier doit s'opérer par la route cantonale et non plus par la rue de l'Avenir, route de desserte pour les travailleurs et livreurs de la zone et pour les riverains. Cette restriction est applicable aux habitants de Courtételle et des villages avoisinants.

Des contrôles seront effectués par la police cantonale. Le Conseil communal compte sur le respect de ces nouvelles règles visant à garantir la sécurité dans le village.

Le Conseil communal